



Casablanca, Le 08-04-2022

Expéditeur

De Direction des Achats
Référence DA/OB/NM/HH/D 229 -22
N° de Fax 0522 54 906 69

Destinataires

A
N° de Fax

Objet : Appel d'offres ouvert N° 68-2021 O/T « PIQUAGES SUR LES CONDUITES BOUREGREG BR1, BR2 ET BR3 A PROXIMITE DE L'AERODROME DE TIT MELLIL. HORS SITE AEP PROJET « RYAD » A SIDI HAJJAJ. »

Monsieur (s),

Dans le cadre d'appel d'offres précité et en réponse à des demandes d'éclaircissement émanant de concurrents, nous avons le plaisir de vous transmettre ci-dessous les précisions suivantes :

• **Question N° 01 :**

Dans le cadre de la préparation de la soumission à l'appel d'offres sus référencé, nous vous prions de bien vouloir nous éclairer sur le point suivant :

-Clapet anti-retour :

Il est prévu 3 clapets anti-retour dans le projet, Ces clapets sont à installer comme suit :

- Un clapet DN800 PN10 bars sur la conduite de piquage sur la conduite BR1 ;
- Un clapet DN800 PN10 bars sur la conduite de piquage sur la conduite BR2 ;
- Un clapet DN1000 PN10 bars sur la conduite de piquage sur la conduite BR3 ;

Au niveau du détail estimatif, les prix PHB54, PHB55 concernent la fourniture, transport et pose de clapets anti-retours axiaux en fonte et à extrémités bridées.

Pourtant au niveau du CCTP (CCTS Cahier 2 Tome3-AEP) article II.3.II.3.4" Clapets de non-retour) et au niveau de l'annexe 5" Nomenclature des équipements-piquage Ryad" d'autres type de clapets anti-retour autres que les clapets axiaux sont mentionnés : Clapets à battant, clapet à tuyère Mannesmann, clapets Clasar....

Prière de lever l'ambiguïté et nous préciser le type de clapet anti-retour à prévoir et les caractéristiques techniques correspondantes.

• **Réponse N° 01 :**

Le clapet anti-retour sera à écoulement axial PN10, corps en fonte, Forme des extrémités à brides (type Clasar ou similaire).

Le clapet doit être à haute réponse dynamique pour protéger la canalisation et les différents organes mécaniques contre le phénomène dit « coups de clapet ». Sa fermeture devra être silencieuse et le temps de fermeture sera très court.

NB : Le choix des équipements doit prendre en considération l'encombrement des équipements par rapport aux dimensions de l'ouvrage de jonction des piquages.

Raf

OK

1/2

Télécopie

- **Question N°02 :**

Veillez préciser les pressions amont et aval d'utilisation des vannes de régulation.

- **Réponse N°02 :**

La vanne de régulation doit être fonctionnelle et garantir le débit de réglage requis à partir d'une différence de pression minimale entre l'amont et l'aval de 0,3 bar. L'Entreprise doit prendre en compte dans son calcul la pression amont minimale disponible qui peut atteindre 1 bar.

NB : la pression minimale communiquée par l'ONEE-BO lors de la phase conception est de 1bar. Toutefois Lors de la phase d'exécution l'entreprise doit se concerter avec l'ONEE-BO pour confirmer la pression maximale et minimale en amont de la vanne de régulation.

- **Question N°03 :**

Veillez préciser la distance de déport souhaitée pour les débitmètres.

- **Réponse N°03 :**

Au niveau de l'article II.3.II.4 du CCTP cahier 2- tome3, dans le tableau des caractéristiques des débitmètres électromagnétiques, il est mentionné que l'affichage sera local et aussi séparé déporté vers le local de commande.

La distance de déport doit être suffisante entre les débitmètres et le local de commande situé au-dessus de l'ouvrage de jonction (voir plan de détail).

- **Question N°04 :**

Veillez confirmer qu'une alimentation de 115-230 VCA est acceptée pour les débitmètres.

- **Réponse N°04 :**

Pour être sécuritaire, l'alimentation doit être dans l'intervalle 90-250 VCA. Une alimentation en 115-230 VCA est acceptable, toutefois l'entreprise doit prévoir la tension d'alimentation nécessaire pour les équipements qu'elle va prévoir dans son offre.

Restant à votre disposition, veuillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Directeur des Achats
Oussama BOUALAM



Lydec
Direction des Achats